

Bilan 2025

Sortir de la rue



SOMMAIRE

1	Contexte	4
	• Sortir de la rue : un dispositif unique en France	5
	• Les jeunes en errance : une définition	6
	• L'évolution du nombre de jeunes accompagnés	7
	• Repérage & modalités d'orientation	7
2	Les caractéristiques des jeunes accompagnés	8
	• Indicateurs de genre, d'âge et de niveau d'études	9
	• Parcours antérieurs	10
	• Focus jeunes de l'ASE	11
	• Focus femmes à la rue	13
3	Les difficultés des jeunes accompagnés	16
	• Des problématiques similaires	17
	• Des troubles d'ordre psychologique et psychiatrique	18
4	Nos modalités d'intervention	20
	• Un accompagnement global	21
	• L'aller vers	23
	• Une approche adaptée	24

5	Les ressources internes et externes	25
	• Les partenaires et le travail en réseau	26
	• Les outils et services proposés par We Ker	27
6	De la rue au logement	28
	• Schéma simplifié de l'accès à l'hébergement et au logement	29
	• La situation à un instant T	30
	• Un manque de solutions adaptées sur le territoire	31
7	L'insertion professionnelle pas à pas	32
	• Un temps de remobilisation nécessaire	33
	• L'activité comme outil dans la relation éducative	34
	• La parole aux partenaires	36
8	Les sorties du dispositif	40
	• Les sorties du dispositif	41
9	Constats et perspectives	42
	• Constats	43
	• Perspectives	44

CONTEXTE

-
- Sortir de la rue : un dispositif unique en France
 - Les jeunes en errance : une définition
 - L'évolution du nombre de jeunes accompagnés
 - Les modalités d'orientation vers le dispositif



SORTIR DE LA RUE : UN DISPOSITIF UNIQUE EN FRANCE

Le dispositif Sortir de la rue a pour objectif d'aller à la rencontre des jeunes ayant une problématique liée au logement leur empêchant un accès direct à l'emploi et/ou à la formation. Dans ce cadre, **il s'inscrit dans une mission de coordination de parcours**, visant à articuler les différents acteurs du logement, de la santé, de l'insertion, de la formation et de l'emploi afin de proposer un accompagnement global, cohérent et adapté aux besoins des jeunes. Il a été lancé en décembre 2008 avec le concours de nombreux partenaires.

Il consiste à accompagner les jeunes de 18 à 30 ans en errance, de la rue jusqu'à une solution de logement stable et pérenne. Au travers des permanences dans différentes structures, de l'accueil au sein de la Mission locale et grâce à l'animation d'un réseau partenarial fort, l'équipe de Sortir de la rue propose un service de proximité et un accompagnement adapté aux jeunes en situation de grande précarité, en vue de construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

En 2025, 408 jeunes ont été accompagné·es sur le dispositif. Plus largement, sur la même année, sur les 10798 jeunes accueilli·es et accompagnés par We Ker dans le bassin d'emploi de Rennes, 2491 ont été identifié·es en situation de logement précaire (instabilité de la solution d'hébergement, logement surpeuplé ou insalubre, etc.). Parmi ces jeunes, certain·es s'ancrent progressivement dans une grande précarité et l'isolement, aggravant leur situation. Une orientation vers le dispositif Sortir de la rue est alors proposée car ces jeunes présentent un besoin d'accompagnement renforcé, soutenu et dans la durée.

LES JEUNES EN ERRANCE : UNE DÉFINITION

Qui sont ces jeunes invisibles, pas en emploi, pas en formation, pas scolarisé·es, et passant en dehors des radars de l'action publique ?

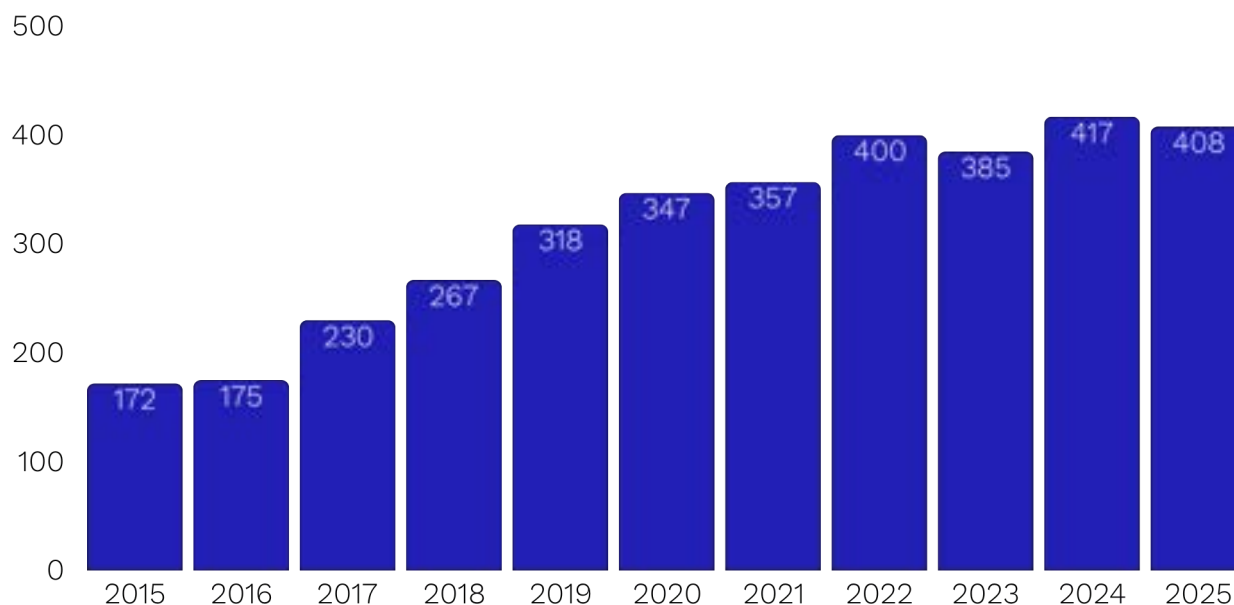
Le centre d'études et de formation Prospective jeunesse, spécialisé sur cette question propose la définition suivante :

L'errance recouvre de nombreuses réalités, les profils des jeunes sont très diversifiés et il n'est pas simple d'élaborer une définition qui puisse englober toutes les réalités. (...) Les jeunes en errance sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans-abri ou à risque de le devenir en raison, entre autres, de ruptures familiales ou institutionnelles (...). Ils ne sont pas tous « sans domicile » au sens strict, mais sont dans des perpétuels allers-retours, entre leur chambre chez les parents, les accueils chez des copains, l'hébergement social, les passages possibles en squat. Ces jeunes vivent donc une instabilité liée au logement qui impacte divers aspects de leur vie : vie de famille, scolarité, formation, amitiés, obtention d'aides sociales, santé (physique et mentale), etc.

Cette situation d'errance et de (risque de) sans-abrisme est à mettre en relation avec les notions de transitions problématiques et de désaffiliation. Ces jeunes rencontrent souvent différentes difficultés les obligeant à passer de service d'aide en service d'aide pour généralement trouver une réponse inadéquate à leurs besoins. À ces difficultés de transition entre services et secteurs s'ajoute pour un nombre important d'entre eux le passage à la majorité. Celui-ci génère des ruptures et décrochages supplémentaires. Ce parcours de désaffiliation sociale mène généralement les jeunes à une situation de non-recours à leurs droits sociaux et d'exclusion sociale.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNÉ·ES

Nombre de jeunes accompagnés sur le dispositif



L'entrée sur le dispositif Sortir de la rue peut s'effectuer lorsqu'une problématique d'hébergement se cumule à un besoin d'insertion sociale et/ou professionnelle :

- Jeunes sans hébergement dormant à la rue, en voiture ou en caravane, en squat, dans des cages d'escaliers ou des caves, etc.
- Jeunes alternant entre les hébergements d'urgence et la rue
- Jeunes hébergés par des tiers mais dont la situation reste extrêmement instable et fragile
- Jeunes en fin de prise en charge institutionnelle et à risque d'errance (fin de prise en charge des services de l'Aide sociale à l'enfance, sortie de détention ou d'hospitalisation)

REPÉRAGE & MODALITÉS D'ORIENTATION

- **Jeunes rencontrés lors de permanences chez des partenaires** (restaurant social Leperdit, accueil de jour Puzzle et structure de prévention spécialisée le Relais du centre-ville)
- **Jeunes orientés par des partenaires** (plateforme SIAO 115, CAO, CDAS, CCAS, SPIP, ASE, CHGR, équipes de prévention spécialisée sur les quartiers prioritaires, structures d'hébergement, etc.)
- **Jeunes orientés par des conseiller·ères d'insertion sociale et professionnelle We Ker** (centre-ville, quartiers, Rennes Métropole et bassin d'emploi de Rennes)
- **Jeunes se présentant spontanément dans le cadre d'une démarche personnelle** (parce qu'ils connaissent We Ker ou parce qu'ils ou elles ont échangé sur le dispositif avec des jeunes déjà accompagnés).

LES CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNÉ·ES



-
- Indicateurs de genre, d'âge et de niveau d'études
 - Parcours antérieurs
 - Les jeunes passés·es par les services de l'ASE

INDICATEURS DE GENRE, D'ÂGE ET DE NIVEAU D'ÉTUDES

Sexe	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes en %
Femmes	125	30,6%
Hommes	283	69,4%
Total général	408	100%

Âge à l'entrée du dispositif	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes en %
18-21 ans	92	22,5%
22-25 ans	227	55,6%
26+	89	21,8%
Total général	408	100%

Niveau	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes en %
Niveau Infra 3 (sans diplôme)	283	69,4%
Niveau 3 (CAP/BEP)	64	15,7%
Niveau 4 (BAC)	56	13,7%
Niveau 5, 6, 7, 8 (BAC+)	5	1,2%
Total général	408	100%

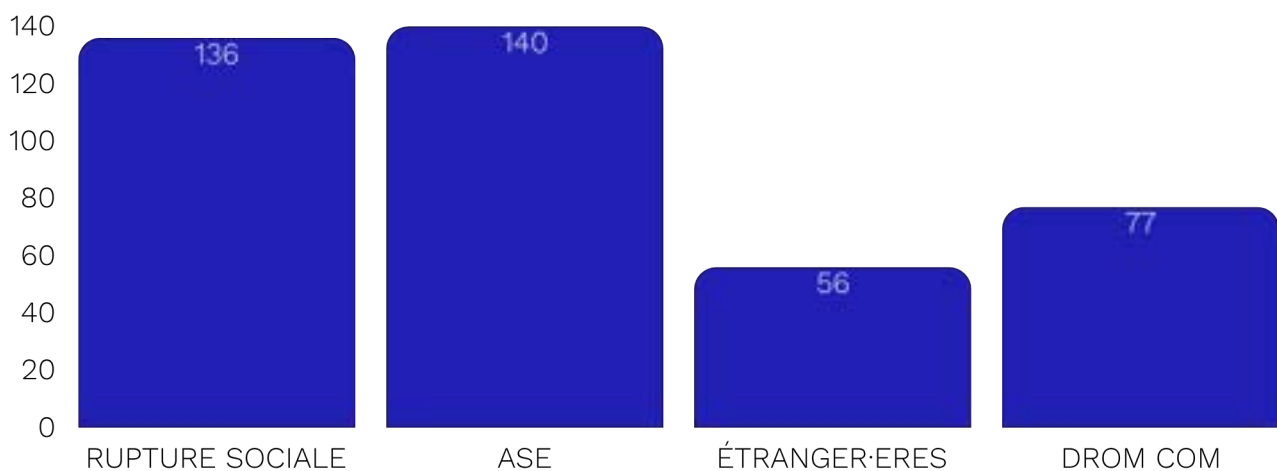
- **Sexe** : la proportion d'hommes et de femmes accompagnés sur le dispositif reste environ la même chaque année.
- **Âge** : bien que cela n'apparaisse pas dans ces données, le dispositif est régulièrement sollicité par des mineur-es. Il s'agit alors d'être dans l'écoute active, d'opérer une orientation adaptée à la minorité avec une réorientation vers l'Aide sociale à l'enfance (ASE) quand c'est possible, et de préparer au mieux le passage à la majorité. Pour éviter toute rupture dans le parcours, nous accompagnons certain-es jeunes jusqu'à la veille de leurs 31 ans, contrairement aux autres conseiller-ères Mission locale qui suivent les jeunes jusqu'à leurs 26 ans. Il s'agit de jeunes encore très vulnérables, loin des dispositifs de droit commun, pour qui nos modalités d'intervention et nos outils restent encore les plus adaptés (accueil avec ou sans rendez-vous, suivi rapproché, techniques de bas seuil).
- **Niveau** : la très grande majorité des jeunes accompagnés (83 %) a un niveau d'études inférieur ou égal au niveau 3 (CAP, BEP, CQP).

PARCOURS ANTÉRIEURS

Dans l'objectif de proposer des orientations cohérentes, il est important de prendre en compte des éléments du parcours de vie des jeunes accompagnés-es.

Nous avons pu identifier quatre parcours de vie récurrents :

- **Les jeunes sortant d'une prise en charge de l'ASE (34,4%)** : ils ou elles ont vécu au moins un passage en famille d'accueil ou en foyer. Certain·nes sont né·es à l'étranger avant d'être pris·es en charge sur le territoire français comme MNA.
- **Les jeunes en « rupture sociale » sans passage à l'ASE notifié (33,3%)** : ils ou elles sont livré·es à eux·elles-mêmes, en rupture familiale, peuvent être sortant·es d'institutions spécialisées (type IME ou ITEP), de détention ou d'hospitalisation psychiatrique.
- **Les « étranger·ères » (13,7%)** : il s'agit de jeunes de nationalité étrangère (UE et hors UE) dont la situation administrative est régularisée en France et les autorise à travailler.
- **Les jeunes originaires des « DROM-COM » (18,9%)** : proviennent majoritairement de Mayotte.



Nous pouvons observer que les jeunes les plus représentés sortent de l'ASE et sont en « rupture sociale ». Il peut y avoir une porosité entre ces deux catégories.

LES JEUNES PASSÉ·ES PAR LES SERVICES DE L'ASE

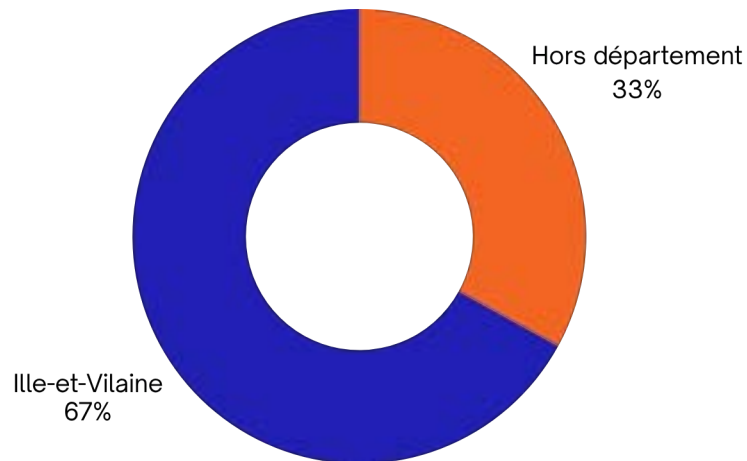
En 2025, 34,4% des jeunes accompagnés·es sur le dispositif étaient déjà connus·es des services de l'Aide sociale à l'enfance. Deux tiers des jeunes sortant·es des services de l'ASE ont été suivis·es en Ille-et-Vilaine.

95 % des jeunes accompagnés·es et passés·es par l'ASE ont un niveau d'études inférieur ou égal au niveau 3 (CAP, BEP, CQP).

Sexe	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes en %
Femmes	47	33,6%
Hommes	93	66,4%
Total général	140	100%

Tranche d'âge	Âge au 31/12/25	Nombre de jeunes
18-21	18	2
	19	17
	20	7
	21	20
18-21 TOTAL		46
22-25	22	17
	23	14
	24	17
	25	23
22-25 TOTAL		71
26+	26	11
	27	8
	28	2
26+ TOTAL		23
Total général		140

Origine géographique des jeunes sortant des services de l'ASE



Le fait qu'il y ait eu une rupture dans l'accompagnement des jeunes, les ayant conduites à la rue, peut s'expliquer par différents facteurs :

- Par une envie de « liberté », après plusieurs années passées en institution.
- Par une tentative de retour du·de la jeune dans sa famille d'origine, qui s'est soldée par un échec et l'a conduit·e à la rue.
- Par un accompagnement jugé trop contraignant, non adapté aux désirs et aux spécificités du·de la jeune.
- Par une décision de l'institution de ne pas proposer de contrat jeune majeur (APJM), ou de rompre le contrat, le·la jeune n'étant pas dans l'expression d'un désir d'engagement.

FOCUS SUR LES FEMMES EN SITUATION D'ERRANCE

En 2025, le dispositif a accompagné 125 jeunes femmes dont 11 femmes enceintes et 29 femmes avec enfant-s.

Âge à l'entrée du dispositif	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes en %
Mineur-es	2	1,6%
18-21 ans	72	57,6%
22-25 ans	49	39,2%
26+	2	1,6%
Total général	125	100%

Nationalité	Nombre de jeunes
EEE et pays associés	9
France	94
Hors EEE	22
Total général	125

Origine	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes en %
Rupture sociale	44	35,2%
ASE	47	37,6%
Étranger-es	19	15,2%
DROM COM	15	12%
Total général	131	100%

La figure du sans-abrisme a toujours été perçue comme essentiellement masculine. Imaginer une femme à la rue ou en errance semblait presque impensable. Pourtant, en France, le dernier rapport du Sénat de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances, intitulé "Femmes sans abri, la face cachée de la rue", révèle une réalité préoccupante : le nombre de personnes sans domicile a doublé en dix ans, atteignant 330 000 individus en 2025, dont environ 120 000 femmes.

Cela signifie que 40 % des sans-abri en France aujourd'hui sont des femmes. Déjà en 2012, l'enquête SD2012 de l'Insee montrait que les femmes représentaient 40 % des sans-domicile. En plus de dix ans, ces statistiques n'ont pratiquement pas évolué, illustrant la persistance d'une invisibilisation sociale et politique de ces femmes.

Si ces données récentes permettent de mieux comprendre et dimensionner la réalité des femmes sans abri, elles restent incomplètes, notamment sur les tranches d'âge. Ce manque de précision complique la mise en place de solutions adaptées, en particulier pour les jeunes femmes de moins de 25 ans, un groupe particulièrement vulnérable et en augmentation.

ELISE, FEMME FRANÇAISE À LA RUE AVEC ENFANT

Elise est originaire de Mayotte. A 22 ans, après un bref passage en région parisienne, elle a rejoint une connaissance de la famille à Maurepas en août 2025, avec son fils de 3 ans. Elle s'est vite sentie menacée par son hébergeur et a préféré s'enfuir, se retrouvant à la rue avec son fils et sans aucun réseau social à Rennes.

La jeune femme ne disposait d'aucune ressource, son dossier CAF étant resté bloqué à Nanterre. Elle a composé le 115 sans succès, les places réservées aux familles étant complètement saturées. Elle a alors trouvé refuge dans l'école de son fils, qui leur a mis à disposition une petite pièce avec un point d'eau, un réchaud et deux matelas au sol. Elle devait quitter l'école durant ses heures d'ouverture.

Elise s'est présentée à la Mission locale quelques jours plus tard, le 24/09/2025. Nous nous sommes déplacés avec elle à HEOL et au Fourneau. Nous l'avons accompagnée dans l'ouverture de ses droits de base (EDD, C2S, DHS). Elle a rencontré notre conseillère en économie sociale et familiale (CESF) dans le cadre du rétablissement de ses droits CAF, ainsi que notre psychologue. Nous avons fait le lien avec l'école, le 115 pour l'hébergement d'urgence, et l'antenne SIAO pour réfléchir conjointement à une orientation adaptée.

Une demande de CHRS a pu être instruite rapidement, et Elise a intégré la résidence Brocéliande de l'ASFAD le 19/11/2025 avec son fils. Ses droits RSA ont été rétablis quelques jours après. Elle intégrera une Prépa avenir jeunes avec le CLPS pour travailler sur son orientation professionnelle, et nous resterons en lien avec elle et ses référent·es de l'ASFAD jusqu'à ce que sa situation soit stabilisée.

Cette situation nous montre que si l'accès au CHRS est parfois possible dans des délais raisonnables pour des femmes seules avec enfant(s), il est en revanche très rare qu'une solution d'hébergement d'urgence leur soit proposée dans l'attente.

Aussi, Elise reste une jeune femme qui fait preuve d'une certaine autonomie, quand la plupart des personnes accompagnées sur le dispositif montrent beaucoup de difficulté à saisir le sens des démarches, à les effectuer seules, ou encore à respecter des rendez-vous déterminants dans la suite de leur parcours.

Rappelons que le délai d'attente d'une femme seule pour une entrée en CHRS se situe aujourd'hui entre 16 et 18 mois.

De nombreuses jeunes femmes se tournent vers le dispositif Sortir de la rue et, bien qu'il ne leur soit pas spécifiquement dédié, elles y trouvent accompagnement individualisé. L'équipe s'efforce, dans la mesure du possible, de proposer un soutien adapté aux besoins particuliers des jeunes femmes, tout en leur offrant les outils nécessaires pour amorcer un parcours de réinsertion sociale et professionnelle.

Les femmes sans abri constituent une population hétérogène et aux besoins multiples. Parmi elles, on retrouve des femmes qui ne parviennent plus à payer leur logement, des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, des femmes issues de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), des mères isolées, des femmes ayant fui leur pays, ou encore des femmes souffrant de troubles psychiatriques, entre autres. Cette précarité entraîne des risques spécifiques tels que :

- vieillissement accéléré,
- malnutrition,
- complications liées à des pathologies mal ou tardivement prises en charge,
- troubles psychiques,
- grossesses à risque,
- renoncements aux soins.

Ces trajectoires illustrent une grande désaffiliation pour ces femmes où la rupture des liens sociaux et institutionnels les place dans une situation d'exclusion et de marginalité.

La resocialisation apparaît comme une étape essentielle pour rompre le cycle de l'exclusion. Cela passe par la reconstruction des liens sociaux, qu'ils soient familiaux, amicaux ou communautaires, ainsi que par la réintégration progressive dans des dispositifs d'accompagnement adaptés, tels que l'accès à un logement stable, un soutien psychologique, des formations professionnelles, entre autres. Ces démarches permettent aux femmes de retrouver une place active dans la société, tout en répondant à leurs besoins spécifiques et en respectant leur trajectoire individuelle.

LES DIFFICULTÉS DES JEUNES ACCOMPAGNÉ·ES

-
- Des problématiques similaires
 - Des troubles d'ordre psychologique et psychiatrique



DES PROBLÉMATIQUES SIMILAIRES

Les jeunes accompagnés sur le dispositif ont toutes en commun un parcours traumatisant, fait de ruptures familiales et institutionnelles, les amenant vers un processus d'exclusion.

Ainsi, quels que soient le parcours et la situation de la personne accueillie, nous pouvons identifier des problématiques similaires :

UNE INSTABILITÉ DU LOGEMENT

- Épuisement des ressources personnelles en termes d'hébergement
- Tendance à être toujours en mouvement, sans jamais parvenir à se poser durablement
- Insécurité et violence

DES DIFFICULTÉS À S'INSCRIRE DANS UN PARCOURS

- Perte récurrente des documents administratifs
- Journées rythmées par une logique de survie
- Difficultés à effectuer les démarches et à rester mobilisé·e sur du long terme

DÉGRADATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

- Perte d'estime de soi, de confiance en soi et en autrui
- Isolement
- Non-recours aux soins et au droit
- Consommation massive de produits psychoactifs ayant des visées "apaisantes" permettant d'affronter le quotidien et les angoisses

Nous observons chez la plupart des jeunes orientés sur notre dispositif une grande crainte de la vie à la rue et une **réticence à solliciter les structures de l'urgence sociale**, où ils ou elles sont confrontés à un public et à des codes qui leur sont inconnus et qui les effraient. Ils ou elles sont livrés à eux-mêmes, sans liens - ou très peu - avec leur famille.

Beaucoup ont connu un parcours jalonné de placements, de vie en institution, et si certains apprécient le sentiment de liberté associé à l'âge de la majorité, la plupart sont en demande d'accompagnement. **Paradoxalement, ils ou elles cherchent donc à créer du lien social avec les professionnel·les même s'ils ou elles ont développé une certaine méfiance voire une défiance à leur égard.**

Plusieurs d'entre eux-elles ont été hospitalisés et leur santé mentale nécessite un suivi psychologique ou psychiatrique. Ils ou elles ont vécu des situations traumatisantes, ont développé une forme d'isolement et cumulent de nombreuses difficultés et troubles rendant l'insertion sociale et professionnelle difficile. Autant de freins qu'il convient de lever avant de pouvoir envisager la construction d'un projet autre que celui du « prendre soin ».

DES TROUBLES D'ORDRE PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHIATRIQUE



25% des jeunes accompagnés sur le dispositif Sortir de la rue bénéficient d'un suivi psychologique (EMPP/ CHGR/ unité d'hospitalisation / CMP).

Nous constatons des **troubles psychologiques récurrents** parmi les jeunes accompagnés. Leurs parcours et leurs conditions de vie ne favorisent pas l'adhésion aux soins. La relation de confiance, indispensable à l'accompagnement, est difficile à instaurer. Il s'agit de leur permettre de prendre conscience de leurs difficultés au quotidien afin de les rendre acteur·rices d'un projet réaliste, et adapté à leur appétence et à leurs capacités cognitives, psychiques et physiques.

Un nombre conséquent de jeunes, de par leur histoire de vie, leurs angoisses de projection, leurs conditions d'existence précaires, leur rapport au corps, présentent des difficultés ou des troubles constituant **des freins à leur insertion sociale et professionnelle** :

- Fatigue
- Angoisse
- État dépressif
- Stress
- Agitation
- Perte d'estime de soi
- Difficultés à se repérer dans le temps et l'espace
- Difficultés à s'adapter à une nouvelle situation ou à un nouvel environnement
- Difficultés d'attention et de concentration
- Difficultés à s'organiser
- Difficultés à s'inscrire dans un collectif
- Comportement inadapté socialement

Ces problématiques peuvent être renforcées par la vie à la rue et par la consommation d'alcool et/ou de produits psychoactifs.

PLUS DE 16 % DES JEUNES ACCOMPAGNÉ·ES SUR LE DISPOSITIF BÉNÉFICIE D'UNE RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH) OU ONT UN DOSSIER MDPH EN COURS D'INSTRUCTION.

C'est une démarche très lourde et très longue, d'autant plus pour des personnes à la rue qui sont dans une logique de survie, qui perdent régulièrement leurs documents administratifs et qui ont du mal à se mobiliser sur du long terme.

Certain·es jeunes ont déjà bénéficié de la RQTH mais ne l'ont pas renouvelée pour plusieurs raisons :

- parce qu'ils ou elles n'ont pas pris le temps de faire les démarches ou parce qu'ils et elles considèrent qu'elle leur est inutile,
- certain·es ont déjà fréquenté les services de la psychiatrie mais en gardent un très mauvais souvenir,
- certain·es ont été dans le déni,
- d'autres considèrent que cela n'était pas adapté pour eux et elles, et ne souhaitent pas y retourner,
- certain·es peuvent développer un sentiment d'abaissement à être reconnu·es comme « handicapé·es ».

De manière générale, **les jeunes accompagné·es n'ont pas recours aux soins** ; ils ou elles associent leur mal être et leur souffrance à leur âge et à leurs conditions de vie, et pensent que cela passera avec le temps.

Nous estimons ainsi que beaucoup des jeunes accompagné·es sur le dispositif Sortir de la rue pourraient bénéficier de la RQTH mais n'en font pas la demande. Nous essayons de les y amener à travers nos entretiens individuels, mais **le sujet est délicat à aborder**, et leur situation précaire et instable ralentit la démarche.

Par conséquent, l'approche relationnelle devient primordiale, d'où l'orientation possible vers la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS), le Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), et l'Equipe mobile psychiatrie précarité (EMPP), qui propose un suivi psychologique et/ou psychiatrique adapté aux jeunes en errance. Les professionnel·les de ces structures ou dispositifs ont une approche adaptée à l'accompagnement des personnes éloignées du droit commun, et sont des partenaires privilégié·es du dispositif Sortir de la rue.

NOS MODALITÉS D'INTERVENTION

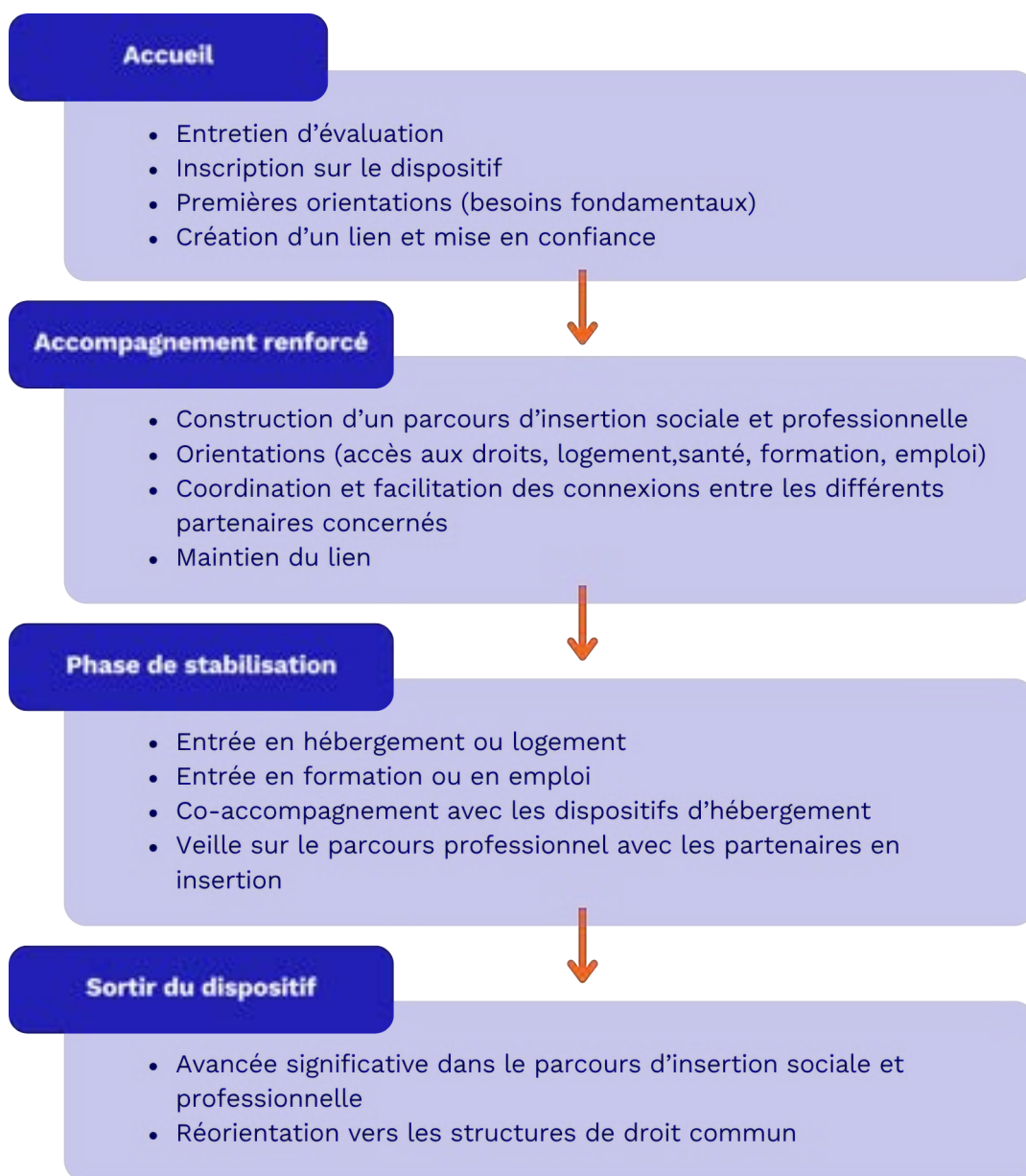
-
- Un accompagnement global
 - L'aller vers
 - Une approche adaptée



UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Le dispositif Sortir de la rue propose un **accompagnement global**. Avant de travailler sur l'accès au logement, à la formation et à l'emploi, il s'agit souvent d'aider les jeunes à accomplir de premières tâches administratives qui sont un prérequis nécessaire à toute démarche (élection de domicile, carte d'identité, carte de transports, affiliation à la CPAM, déclaration de revenus, etc.). Lorsque la situation des jeunes est stabilisée, ils et elles peuvent bénéficier de tous les outils proposés par We Ker (mobilité, ateliers, formation, emploi, etc).

Schéma simplifié du parcours d'accompagnement :



Le passage d'une étape à une autre peut être plus ou moins long avec des allers-retours possibles. Ouvrir une élection de domicile, refaire une carte d'identité et ouvrir un compte bancaire peuvent prendre de quelques semaines à un an selon la capacité du·de la jeune à respecter les rendez-vous, à effectuer des démarches seul·e, selon ses priorités et ses dispositions du moment.

Nous devons prendre en compte le fait que des périodes de pause sont souvent indispensables dans le parcours des jeunes en errance. Après de gros efforts consentis dans leurs démarches d'accès aux droits, avant ou après leur entrée sur le dispositif, il leur arrive de se lasser de faire la navette entre les différentes institutions et de vivre dans une telle précarité.

Ces périodes de pause peuvent se présenter comme un moment de recul nécessaire pour se poser, pour faire le point sur le chemin effectué et le chemin qui reste à faire. Néanmoins, ils·elles savent que nous restons disponibles et prompts à les accompagner **à leur rythme et en fonction de leurs possibles.**

L'ALLER VERS

Nous effectuons des permanences régulières au restaurant social Leperdit, à l'accueil de jour Puzzle et au local de la prévention spécialisée du Relais centre-ville.

La démarche proactive permet un premier contact auprès des jeunes les plus éloigné·es des structures de droit commun. L'aller vers dans des lieux identifiés par les jeunes comme sécurisants et de confiance permet de faciliter l'orientation vers We Ker.

Les permanences ont lieu toutes les deux semaines dans chaque lieu. Cette fréquence nous permet d'être repéré·es par les jeunes et de faciliter le contact dans un environnement qu'ils et elles peuvent investir quasi quotidiennement. Parfois, il est nécessaire d'avoir plusieurs contacts sans prise de rendez-vous. Les échanges, principalement informels, ne sont pas centrés sur l'insertion professionnelle. C'est un temps d'observation, d'écoute. La récurrence des rencontres peut permettre **d'instaurer une relation de confiance** et ainsi faciliter les échanges. Ce lien permet aux jeunes d'exprimer une envie, les prémices d'un projet. Beaucoup d'entre eux·elles étant en fin de prise en charge institutionnelle, ils·elles refusent de solliciter les aides et accompagnements proposés par les structures de droit commun, et le contact avec l'équipe de Sortir de la rue, hors des murs, peut se présenter **comme un début de réconciliation avec les institutions**.

Ces permanences permettent donc d'aller à la rencontre des jeunes avec une approche complémentaire de celle réalisée à We Ker. Ces temps sont également propices à notre mission de veille sociale, et nous permettent d'échanger avec les professionnel·les présent·es sur des situations communes.

UNE LIMITE NON NÉGLIGEABLE EST À SIGNALER

Certain·es jeunes en errance ne fréquentent pas les structures au sein desquelles nous effectuons nos permanences. Malgré la précarité de leur situation, ils ne veulent pas être associé·es à l'image du « SDF ».

Pour eux et elles, se rendre à We Ker est moins stigmatisant. La Mission Locale reste un **lieu de droit commun au regard des jeunes**, ils s'y présentent en tant que jeunes, et non en tant que jeunes en errance. Ils et elles viennent chercher un appui dans leur insertion professionnelle, ce qui est pour nous un levier éducatif permettant de travailler sur tous les champs de leur environnement.

Nous sommes régulièrement sollicité·es pour réaliser des permanences dans de nouveaux lieux, notamment par les associations caritatives, qui voient l'accueil du public jeune en errance en forte augmentation.

UNE APPROCHE ADAPTÉE

Les premiers entretiens sont surtout un temps d'écoute, d'observation et d'orientation en réponse à des besoins fondamentaux (subsistance, hébergement, santé, hygiène, etc.). Nous pouvons observer que la demande initiale concerne quasi-systématiquement l'accès à l'emploi ou à la formation. **Cependant, il y a souvent un décalage entre le projet et sa faisabilité, entre le désir et la réalité.** Accompagner sur l'accès aux droits, la santé et le logement devient nécessaire pour une entrée et un maintien en formation ou en emploi.

Nous utilisons des techniques de bas seuil basées sur un accompagnement souple et sans contrat. Rien n'est imposé au·à la jeune, le manquement à un rendez-vous ou la perte d'un document ne sont pas rédhibitoires. **Nous nous adaptons afin de pouvoir le·la recevoir dans l'urgence, sans rendez-vous.**

Notre travail consiste ainsi à **créer un lien de confiance et à maintenir ce lien.** Même si nous ne sommes pas en mesure de proposer des solutions dans l'immédiat, nous tâchons de garder la personne mobilisée en travaillant objectif par objectif, d'abord sur l'accès aux droits. Elle avance à son rythme, nous soutenons et valorisons chacune de ses démarches.

Les entretiens réguliers et les différents supports du dispositif, internes et externes à We Ker, nous permettent d'amener le·la jeune à **prendre conscience de son besoin d'accompagnement** et à le·la rendre acteur·rice de son projet. Celui-ci doit rester réaliste et adapté à ses appétences et à ses capacités cognitives, psychiques et physiques.

Notre rôle consiste enfin à soutenir le·la jeune dans sa phase de remobilisation. Pour ce faire, nous proposons dans un premier temps un éventail de propositions et solutions en fonction des besoins exprimés pour lui permettre de se positionner. Dans un deuxième temps, nous facilitons les liens avec les partenaires pour assurer les orientations axées sur son projet.

LES RESSOURCES INTERNES ET EXTERNES

-
- Les partenaires et le travail en réseau
 - Les outils et services proposés par We Ker

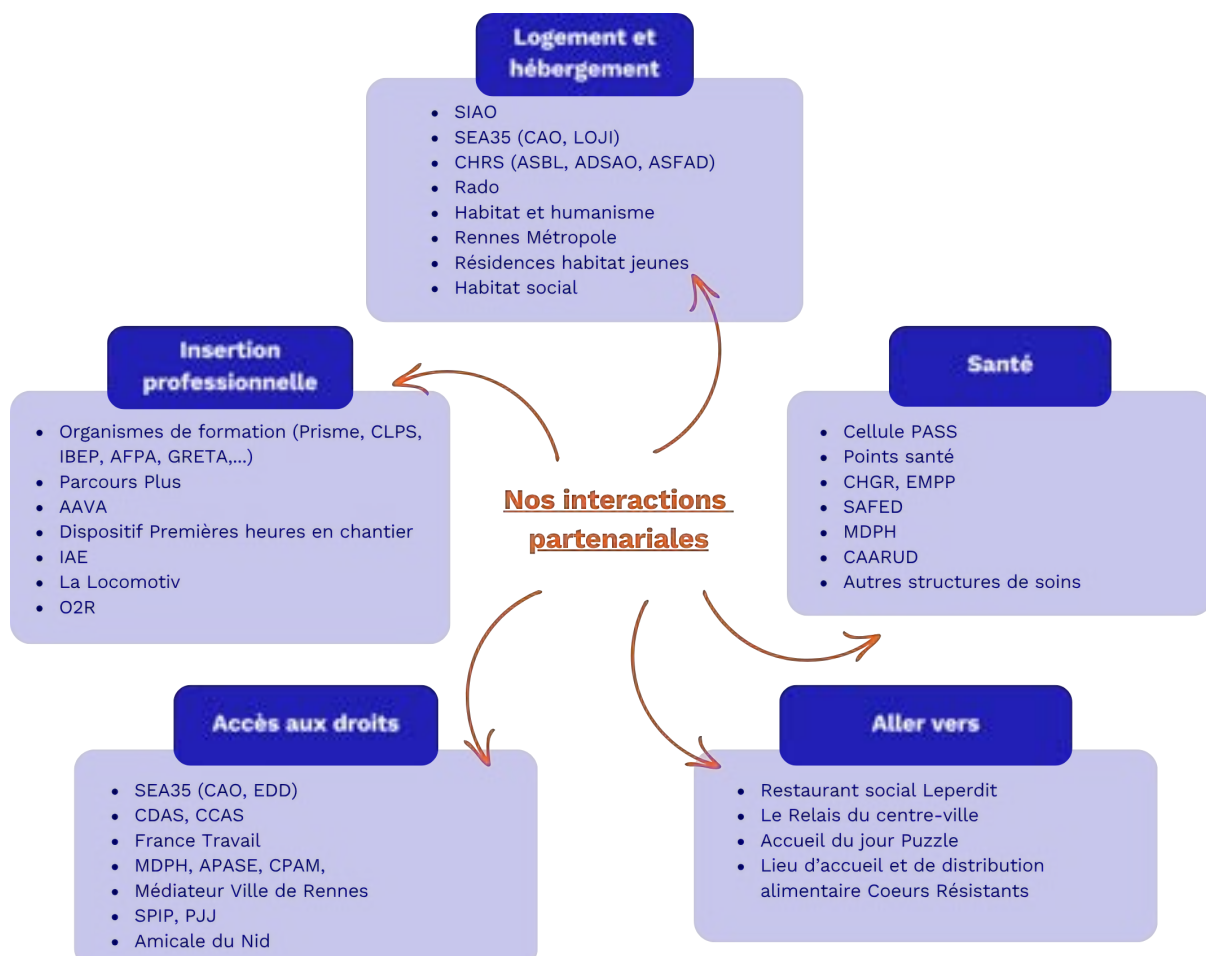


LES PARTENAIRES ET LE TRAVAIL EN RÉSEAU

Le travail en partenariat et en réseau est fondamental pour accompagner au mieux les jeunes en errance dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. La pluralité des problématiques rencontrées nécessite un accompagnement global cohérent et pertinent. Il peut permettre de raccrocher les jeunes les plus éloignés des institutions.

La complémentarité des compétences, les échanges réguliers garantissent la construction d'un parcours adapté aux souhaits et capacités des jeunes. La fréquence du travail en lien avec les partenaires peut se faire ponctuellement ou de manière soutenue en fonction des situations. Le dispositif Sortir de la rue est bien identifié des partenaires et des différents membres du réseau de l'urgence sociale. Il est reconnu pour sa spécificité et participe en ce sens à différentes instances et groupes de travail (Cellule grossesse errance, GT errance, Commission territoriale d'urgence, cellules d'appui avec les CCAS, commission CHRS , RADO, 1res clé, HH35 etc).

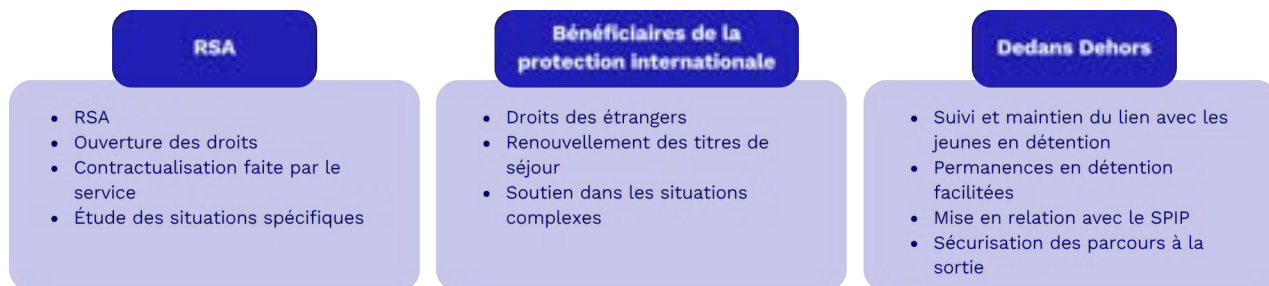
Les partenaires du dispositif par champs d'intervention :



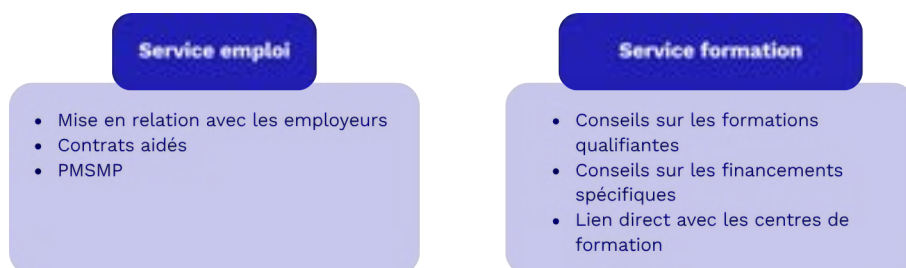
LES OUTILS ET SERVICES PROPOSÉS PAR WE KER

Le dispositif Sortir de la rue a l'avantage d'être porté par la Mission locale, qui dispose d'une large gamme d'outils à destination des jeunes. Selon leurs besoins, nous pouvons les orienter directement vers nos collègues intervenant sur différentes thématiques. Le schéma suivant donne un aperçu des offres de service que nous pouvons solliciter.

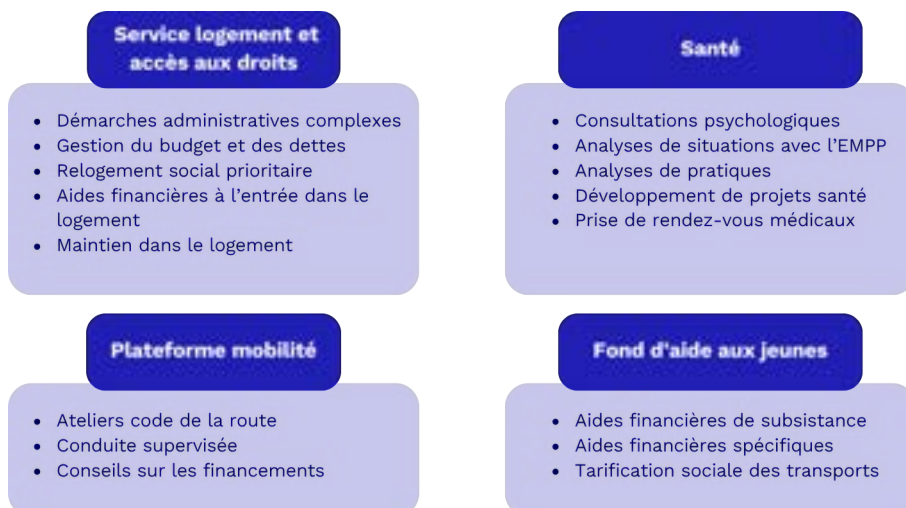
Publics spécifiques



Insertion professionnelle



Services accès aux droits



DE LA RUE AU LOGEMENT

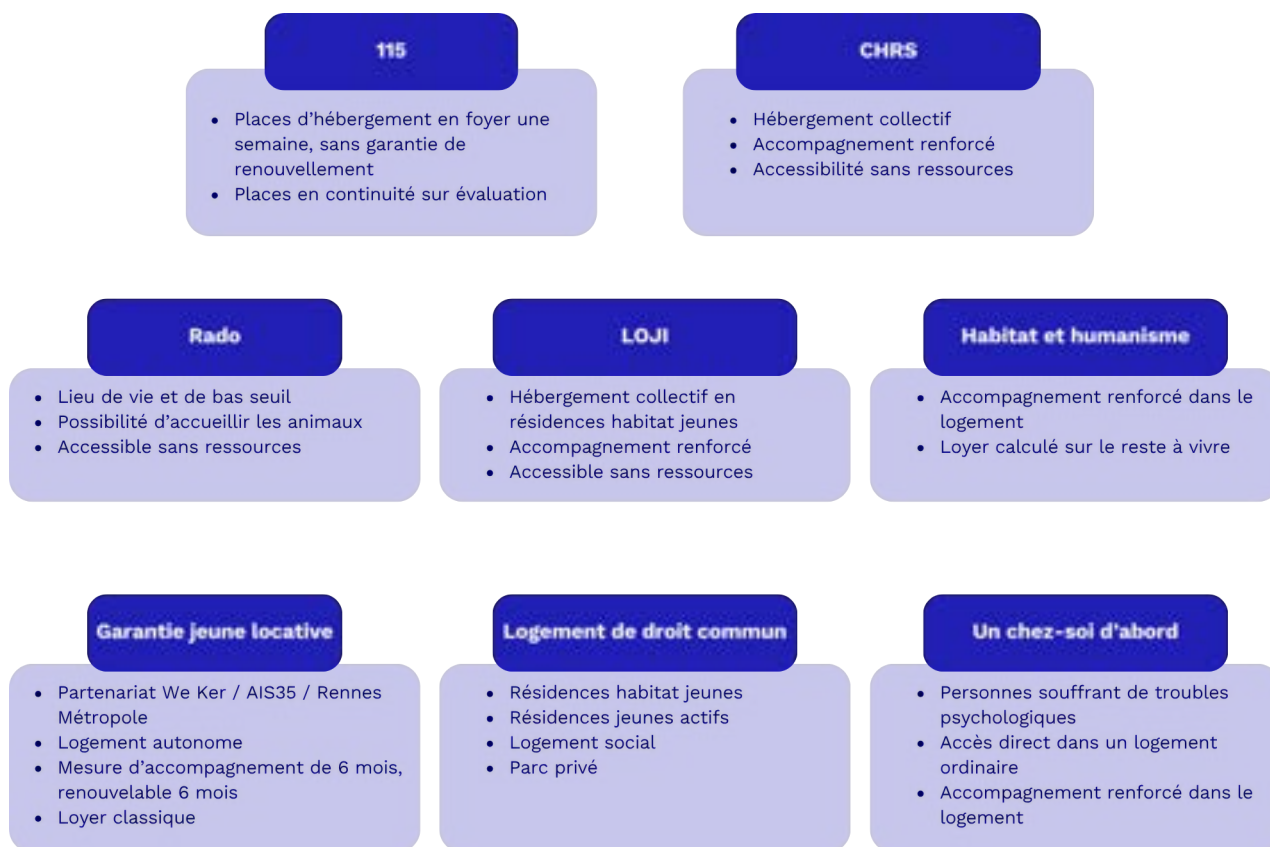


-
- Schéma simplifié de l'accès à l'hébergement et au logement
 - La situation à un instant T
 - Un manque de solutions adaptées sur le territoire

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

L'équipe du dispositif Sortir de la rue dispose d'une **connaissance approfondie** des différentes solutions d'hébergement et de logement adapté présentes sur le territoire. Celles-ci se distinguent par leurs modalités d'accès, les niveaux de ressources requis, les cadres de vie proposés ainsi que le degré d'accompagnement offert. Le parcours résidentiel n'est pas nécessairement linéaire et varie selon les situations individuelles. Notre rôle consiste, à partir de l'évaluation réalisée, à accompagner les jeunes vers la solution la plus adaptée à leurs besoins, à leur demande et à leur niveau d'autonomie.

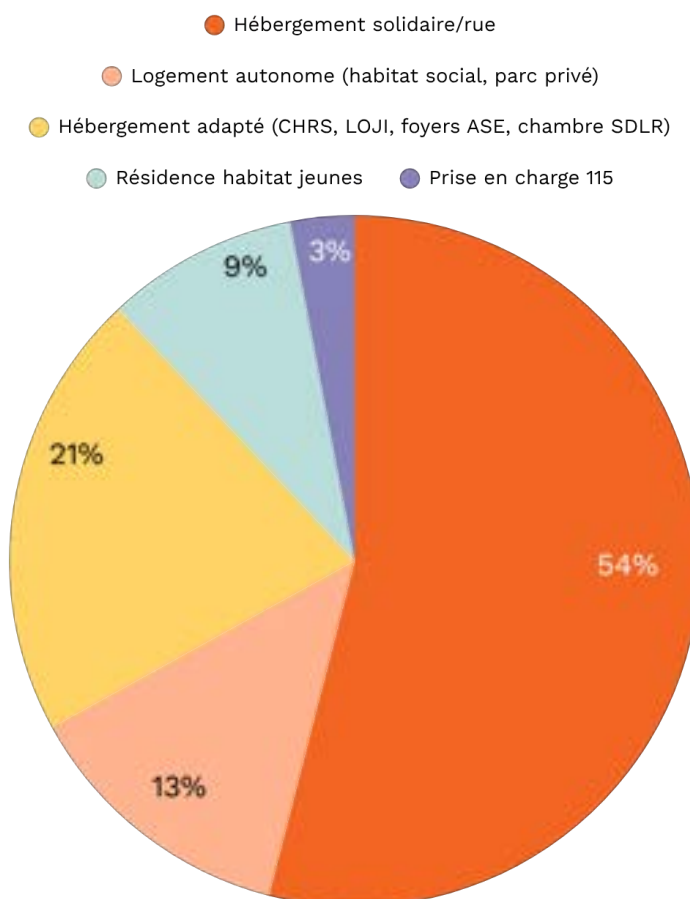
Accompagnement vers l'hébergement et le logement



En 2025, 156 jeunes étaient en solution d'hébergement ou de logement adaptée, ou en logement autonome.

LA SITUATION À UN INSTANT T

Situation de logement et d'hébergement des jeunes sur le dispositif au 31/12/2025



Au 31 décembre 2025, sur l'ensemble des jeunes accompagnés sur le dispositif Sortir de la rue :

- 54% étaient encore en hébergement solidaire ou à la rue
- 21 % bénéficiaient d'un hébergement temporaire adapté
- 22 % vivaient en logement autonome et en résidences habitat jeunes
- 3 % étaient pris-es en charge par le 115

UN MANQUE DE SOLUTIONS ADAPTÉES SUR LE TERRITOIRE

La crise sociale a entraîné un allongement significatif des délais d'accès au logement social. À Rennes, **l'attente dépasse désormais 48 mois**. Parallèlement, le marché locatif privé se tend fortement : les conditions d'accès se durcissent, tant sur le niveau de ressources exigé que sur les garanties financières demandées. Pour des jeunes ayant connu un passage à la rue, l'accès à un logement autonome apparaît aujourd'hui presque hors de portée.

Les **Résidences Habitat Jeunes**, qui constituent souvent une étape intermédiaire vers l'autonomie, proposent de moins en moins de places face à une demande en forte hausse. Même les jeunes en emploi ou en formation, disposant de revenus réguliers, doivent patienter plusieurs mois avant d'intégrer une résidence, lorsque leur dossier est retenu. Durant cette période, ils-elles demeurent hébergé-es par le SIAO, sollicitent leur entourage ou restent à la rue, dans des conditions particulièrement précaires.

UNE RÉSISTANCE À FAIRE APPEL AU 115

Nous informons systématiquement les jeunes reçu-es de la possibilité d'une prise en charge par le 115, ce qui leur permet d'être identifié-es par le SIAO et de dormir à l'abri, le temps de mettre en place des démarches d'accès aux droits et de trouver une solution d'hébergement plus pérenne. C'est le seul levier que nous pouvons activer dans l'urgence.

Néanmoins, beaucoup de jeunes sont très réticent-es à l'idée d'intégrer ce type de structure. Souvent, ils-elles épuisent d'abord toutes leurs ressources et toutes les solutions alternatives dont ils-elles disposent avant d'accepter l'idée de faire appel au 115.

ENCOURAGER L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉS

Nous orientons majoritairement les jeunes vers des solutions d'hébergement ou de logement accompagné (CHRS, LOJI, Rado, Habitat et Humanisme, Premières Clés). Toutefois, ces dispositifs sont aujourd'hui saturés.

Après examen en commission, les délais d'admission atteignent environ un an pour un CHRS hommes, et peuvent aller jusqu'à deux ans pour un CHRS femmes. Par ailleurs, les solutions acceptant la présence d'animaux sont extrêmement rares, que ce soit en hébergement d'urgence ou en logement accompagné.

Enfin, bien que certains dispositifs spécifiquement adaptés aux jeunes en errance démontrent leur pertinence, ils restent trop peu nombreux. Dans la majorité des situations, les difficultés d'accès à l'hébergement et au logement tant en raison des délais que du manque d'offres diversifiées et suffisantes constituent un frein majeur à l'insertion professionnelle.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAS À PAS

-
- Un temps de remobilisation nécessaire
 - L'activité comme outil dans la relation éducative



UN TEMPS DE REMOBILISATION NÉCESSAIRE

85 % des jeunes suivi·es dans le cadre du dispositif Sortir de la rue ne possèdent pas de qualification de niveau 3 (CAP ou BEP) et ont souvent connu une période prolongée d'inactivité. Pour répondre à cette réalité, nous privilégions en premier lieu des **actions de remobilisation adaptées**.

Ces parcours leur permettent de :

- reprendre un rythme,
- consolider les savoirs de base,
- préciser progressivement leur projet professionnel.

Les mises en situation jouent un rôle central : elles aident les jeunes à repérer plus finement les freins à leur insertion, fréquemment liés à leur histoire personnelle, ainsi que certaines difficultés, notamment en matière de santé.

Ces étapes de remobilisation sont déterminantes pour définir des orientations pertinentes, accéder à des formations en adéquation avec leurs aspirations et leurs capacités, voire intégrer directement un emploi, le plus souvent dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Ces formations donnent également droit à une allocation mensuelle versée par la Région.

Une fois les principaux freins levés, nous pouvons accompagner les jeunes vers l'emploi classique en mobilisant l'ensemble des ressources proposées par We Ker (pôle accompagnement, pôle développement des compétences, pôle relations entreprises, etc.).

L'ACTIVITÉ COMME OUTIL DANS LA RELATION ÉDUCATIVE

Les jeunes en errance, de par leur parcours et leur situation, peuvent avoir des difficultés à intégrer les dispositifs d'insertion dits classiques. C'est pourquoi nous pouvons nous appuyer sur des activités spécifiques et adaptées. **Celles-ci ont d'abord un rôle éducatif. Elles permettent aux jeunes accompagnés de s'engager dans une activité de manière progressive. Elles nous permettent d'évaluer leurs capacités et leurs freins, et d'aider les jeunes à reconnaître et lever ces derniers.**

LES AAVA

Les AAVA (Ateliers d'adaptation à la vie active) visent l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Certain-es jeunes, notamment hébergés en CHRS, pour qui il n'est pas encore envisageable d'intégrer une formation ou un emploi, ont ainsi la possibilité de s'engager sur différentes activités (sous-traitance, cuisine, nettoyage des locaux, entretien des extérieurs, etc.). Il s'agit d'une toute première mobilisation vers l'emploi qui s'adresse à un public dont les problématiques sociales sont telles que l'accès à l'emploi ordinaire s'avère être momentanément difficile.

LA FORMATION PARCOURS PLUS

La majorité des jeunes qui ont intégré Sortir de la rue ne sont pas en mesure d'entrer dans un parcours d'insertion classique. Le dispositif bénéficie d'un outil particulier pour l'accompagnement des jeunes en errance : la formation Parcours plus, organisée à Prisme.

En 2025, 38 jeunes sont entrés sur Parcours plus. Elle propose une prise en charge individuelle et collective pour un groupe de 15 à 20 jeunes sur le principe d'entrées et sorties permanentes. Les professionnels adaptent l'accompagnement en fonction des besoins exprimés ou non par les jeunes (santé, logement, formation, emploi, etc.).



Le partenariat se traduit par des échanges téléphoniques quasi journaliers et des rencontres fréquentes pour effectuer les bilans de formation. Pour chaque jeune, un bilan bimestriel est organisé. Peuvent également être fixés des bilans de régulation (manque d'implication dans la formation, comportement inadapté ou irrespectueux, absences répétées, etc.) et des bilans de sortie (entrée en formation qualifiante ou en emploi, abandon du/de la jeune, priorité à la santé, etc.).

Dans le cadre de ce partenariat, nous bénéficions du soutien de l'EMPP. Des temps d'analyses de situations sont organisés une fois par mois, ce qui nous permet de porter un regard particulier sur les comportements d'un·e jeune afin de mieux les comprendre et d'adapter notre accompagnement en fonction des pistes énoncées par les professionnel·les de santé.



LA PAROLE AUX PARTENAIRES

JEAN-GILLES, PRISME

« Le dispositif Sortir de la rue, coordonné par We Ker – réseau des Missions Locales, accompagne des jeunes de 18 à 30 ans confrontés à une situation de grande précarité résidentielle, souvent associée à des difficultés d’insertion sociale et professionnelle.

En raison de parcours marqués par de multiples ruptures et par des conditions de vie instables, ces jeunes ne peuvent généralement pas intégrer un parcours d’insertion classique. Parcours Plus constitue alors une réponse adaptée : cette formation vise à relancer une dynamique d’accès à l’emploi tout en travaillant sur l’ensemble des freins sociaux et professionnels rencontrés. Durant ce parcours, les stagiaires perçoivent une aide financière de la Région Bretagne, qui contribue à stabiliser leur situation matérielle.

Pour répondre aux besoins spécifiques de ce public, l’équipe pédagogique mobilise une large palette d’outils : chantiers éducatifs, ateliers thématiques, visites d’entreprise, périodes de stage, remises à niveau, etc. Ces supports permettent une reprise progressive du rythme, un réapprentissage des codes sociaux et professionnels, ainsi qu’un travail approfondi sur l’estime de soi et la construction d’un projet professionnel cohérent. En parallèle, un accompagnement est mené pour lever les obstacles périphériques à la formation. Cet accompagnement global comprend des entretiens individuels réguliers menés par la référente aux démarches de Prisme, ainsi qu’un suivi personnalisé des problématiques liées au logement, aux démarches administratives, à la santé, au budget, à la justice, à la mobilité, à l’hygiène et à l’organisation de la vie quotidienne. Des ateliers collectifs complètent ce suivi (santé, droits, vie affective et sexuelle, addictions, mobilité, bien-être).

Le fonctionnement en entrées et sorties permanentes facilite l’orientation de nouveaux jeunes vers la formation, avec des délais d’inscription très courts.

Le parcours débute par une première présentation du contenu, suivie d’une réunion d’information collective à Prisme au cours de laquelle l’équipe détaille les objectifs, les attendus et les engagements nécessaires (assiduité, respect du cadre...). Le jeune reste libre de confirmer ou non son entrée en formation.

La collaboration étroite entre les équipes de We Ker et les formateur·rice·s garantit un suivi quasi quotidien de l’évolution de chaque jeune. Parce que chaque situation est unique, Parcours Plus propose un accompagnement individualisé, ajusté au fil du parcours. Des entretiens tripartites réguliers permettent de réaliser des bilans intermédiaires (ajustement des objectifs, analyse d’éventuelles difficultés, gestion d’absences ou de comportements inadaptés). Un bilan final vient conclure la formation, qu’il s’agisse d’une entrée en formation qualifiante, d’un retour à l’emploi, d’un abandon ou d’une réorientation vers un accompagnement prioritairement centré sur la santé.

Dans le cadre du partenariat, les équipes de We Ker et de Prisme bénéficient également du soutien de l’EMPP. Des temps mensuels d’analyse de situations permettent d’apporter un regard spécialisé sur certains comportements et d’adapter l’accompagnement grâce aux préconisations des professionnels de santé.

En 2025, 38 jeunes du dispositif Sortir de la rue ont intégré la formation Parcours Plus. »

LE DISPOSITIF PREMIÈRES HEURES EN CHANTIER

Il s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion, principalement sans-abri, très éloignées de l'emploi, qui ne pourraient pas accéder directement aux chantiers d'insertion. Il leur permet de se remobiliser sur leur projet de vie, de reprendre confiance en elles et de se réappropriier les codes du monde du travail. L'intégration se fait sur la base de la motivation, sans sélection ni prérequis. L'idée est de monter progressivement en rythme et en charge de travail (4 heures par semaine à l'entrée sur le dispositif, pour arriver à 20 heures à la fin du contrat, avec un réajustement chaque mois). Pendant cette période, les jeunes sont amenés à se tester sur différents supports d'activité, mais aussi à effectuer des stages en entreprise et en chantier d'insertion.

LES CHANTIERS D'INSERTION

Ils nous apparaissent comme un outil stabilisant et décisif dans l'acquisition des codes du travail et de la reprise d'un rythme. Il s'agit de respecter des horaires de travail sur la durée, de composer avec les membres de son équipe, de respecter les consignes d'application et de sécurité, etc. Cet apprentissage se fait dans un cadre bienveillant, avec un accompagnement spécifique sur le projet professionnel du/de la jeune et sur ses problématiques propres. Il/elle peut progresser à son rythme, tout en ayant un poste de travail réel à assurer. Cet

environnement solidaire et encourageant favorise la reconstruction des a priori de l'individu sur le monde du travail et sur ses capacités à l'intégrer et à s'y maintenir.



LE CHANTIER ÉCOLE LA LOCOMOTIV'

Nous avons participé en 2025 à la mise en œuvre de cette nouvelle action de remobilisation avec un grand nombre de partenaires du territoire : Région Bretagne, Compagnons bâtisseurs, Make me, le CCAS et le Restaurant social Leperdit, l'EMPP, le Jardin des mille pas, Breizh insertion sport, les Petits débrouillards, etc.

Sur le site du Grand 8, dans des anciens hangars SNCF, les participant·es sont invité·es durant trois semaines à tester leurs compétences sur différents supports (menuiserie, espaces verts) et à participer à différentes activités (groupes de parole, sport, numérique, photographie).

Pour des jeunes très éloigné·es du monde professionnel, la Locomotiv' se présente comme une première marche invitant à évaluer son assiduité, sa capacité à faire groupe et à respecter des consignes.

11 jeunes du dispositif Sortir de la rue ont pris part à cet exercice en 2025.

En 2025, 130 jeunes sont ainsi entré·es en activité, que ce soit dans le cadre d'actions de remobilisation (Premières heures en chantier, chantiers éducatifs organisés par l'équipe de prévention spécialisée, Parcours plus, Marmite à projet, la Locomotiv, Prépa avenir jeunes...) ou par l'accès à un emploi salarié (CDDI, CDD, CDI, contrat d'intérim).



LA PAROLE AUX PARTENAIRES

LÉA ET LAURA, PREMIERES HEURES EN CHANTIER

« Le programme Premières Heures en Chantier (PHC) s'adresse à des personnes en situation de grande exclusion, sans logement (sans abri, hébergées par des tiers, en squat, etc.) et très éloignées de l'emploi.

Ces personnes ne peuvent généralement pas accéder immédiatement aux dispositifs d'insertion classiques tels que les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). L'intégration dans le dispositif repose sur la motivation des personnes, sans sélection ni prérequis. Les temps de travail proposés sont très progressifs : les salariés débutent à 4 heures par semaine, ce qui permet une reprise d'activité adaptée à leur rythme et à leurs capacités. Le temps de travail évolue ensuite progressivement et peut aller jusqu'à 20 heures par semaine. Ces premières expériences professionnelles constituent un levier de remobilisation et favorisent la réappropriation progressive des repères et des codes du monde du travail.

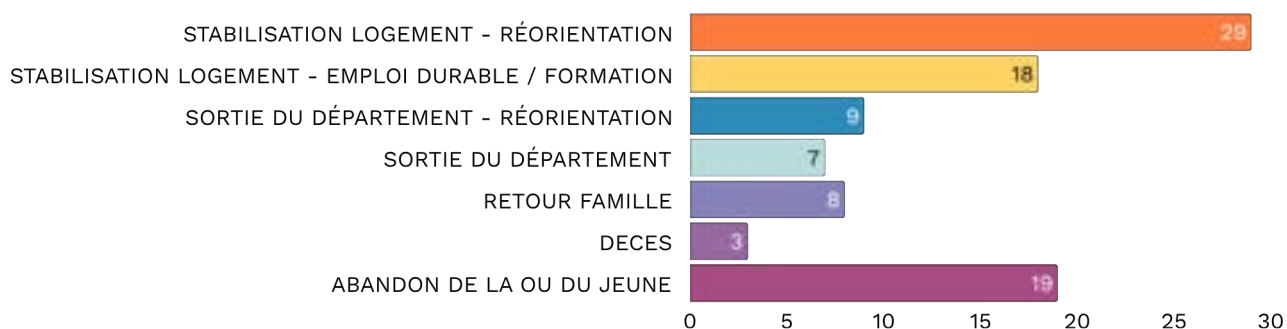
Le partenariat entre Premières Heures en Chantier et le dispositif Sortir de la Rue permet d'identifier et d'orienter des jeunes en situation de grande vulnérabilité vers ce dispositif. Cette collaboration facilite l'accès à une expérience professionnelle pour des jeunes dont les parcours sont souvent marqués par l'instabilité ou des ruptures. L'articulation entre l'accompagnement social proposé dans le cadre de Sortir de la Rue et la mise en situation de travail offerte par PHC favorise la construction de parcours d'insertion progressifs et sécurisés, adaptés au rythme et aux besoins des jeunes.

Les effets observés concernent notamment la reprise d'un rythme de vie et une meilleure structuration du quotidien. La participation au chantier contribue également à renforcer la confiance en soi et à valoriser les compétences des jeunes. Pour certains, l'engagement dans cette dynamique favorise des évolutions positives face à certaines problématiques personnelles, notamment des consommations addictives. Cette remobilisation peut également soutenir des démarches de stabilisation, en particulier dans l'accès au logement, et constituer une première étape vers un parcours d'insertion, de formation ou d'emploi. »

LES SORTIES DU DISPOSITIF



LES SORTIES DU DISPOSITIF



93 jeunes sont sortis du dispositif Sortir de la rue en 2025.

Lorsque nous estimons que la situation d'un·e jeune est sécurisée, tant sur le plan du logement que de l'activité et de la santé, nous validons sa sortie du dispositif. Ainsi, 64 jeunes ont quitté l'accompagnement, leur situation ayant été jugée stable et pérenne.

La sortie pour réorientation correspond au transfert de l'accompagnement individualisé vers un·e autre professionnel·le, à l'issue d'un travail de remobilisation mené sur le long terme. Cette réorientation peut notamment s'effectuer vers des conseiller·ères de la Mission locale intervenant en quartier, un accompagnement renforcé à l'emploi dans le cadre du PLIE, ou encore un suivi par le CCAS, SAVS...

Les jeunes considéré·es comme étant en situation d'abandon sont majoritairement des jeunes devenu·es injoignables et dont nous restons sans nouvelles. Toutefois, il arrive fréquemment qu'ils ou elles reprennent contact avec nous et réintègrent le dispositif après une période d'inactivité ou d'errance.

CONSTATS ET PERSPECTIVES

-
- Constats
 - Perspectives



CONSTATS

UN DISPOSITIF RECONNU

En 2025, **117 nouvelles personnes ont été accueillies** au sein du dispositif. Les orientations directes par les partenaires sont en constante augmentation, témoignant de l'identification claire de la plus-value du service auprès des acteur·rices du territoire. Le dispositif Sortir de la rue conserve ainsi son caractère innovant : la Mission Locale de Rennes demeure à ce jour **la seule en France** à disposer d'un service spécifiquement dédié aux jeunes en situation d'errance.

L'équipe Sortir de la rue est par ailleurs membre du réseau national Jeunes en errance, ce qui atteste de son expertise et favorise les échanges de pratiques avec des professionnel·les d'autres territoires.

DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS ET D'ACTIVITÉS DE REMOBILISATION

Nous contribuons à une **réflexion multipartenariale** visant à concevoir, expérimenter et développer des activités adaptées aux jeunes les plus éloigné·es des dispositifs de droit commun. L'objectif est de répondre au manque de solutions pour des jeunes sans expérience professionnelle, qui ne sont pas encore en capacité de s'inscrire dans un rythme d'emploi quotidien.

Nous sommes sollicité·es en 2026 sur le **montage du dispositif « TAPAJ France »**, travail alternatif à la journée.

DES AVANCÉES EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT

Nous sommes régulièrement sollicité·es par les porteurs de projets d'hébergement et de logement du territoire et **participons activement à de nombreuses instances partenariales** sur ces enjeux, afin de favoriser l'émergence de réponses adaptées aux besoins des jeunes en errance.

Cette année, nous avons notamment pris part aux réflexions autour de la **réouverture du LOJI** et avons été associé·es aux travaux de développement d'un projet « Un chez-soi jeune », visant à proposer des solutions de logement plus stables et adaptées.

PERSPECTIVES

1. Répondre aux besoins des jeunes en situation d'errance sur le territoire, en poursuivant la garantie d'un accueil inconditionnel, d'un accompagnement renforcé et d'une prise en charge individuelle et personnalisée.

2. Mettre en évidence un enjeu majeur lié à la nécessité d'augmenter les financements et les effectifs, afin de :

- Ajuster la charge de travail à environ une centaine d'accompagnements par conseiller·ère ;
- Rééquilibrer les missions de la chargée de projet entre l'accompagnement des jeunes et l'implication dans les dynamiques de projets internes et partenariales ;
- Renforcer la réactivité à l'égard des jeunes et des partenaires ;
- Dégager davantage de temps pour le « faire avec », favoriser la montée en autonomie des jeunes et renforcer le volet éducatif auprès d'un public qui en a particulièrement besoin.

3. Impulser et soutenir des projets innovants sur le territoire permettant à We Ker d'accompagner les jeunes les plus éloigné·es de l'emploi vers l'activité professionnelle (emplois accompagnés, missions de courte durée de type TAPAJ, remise en activité progressive, etc.).

4. Soutenir la création et la diversification de structures d'accueil, d'hébergement et de logement adaptées aux jeunes en situation d'errance (accueils de jour et hébergements de bas seuil spécifiques jeunes, maisons relais, « Un chez-soi jeunes », appartements éclatés, CHRS spécifiques jeunes, etc.), en participant aux réflexions partenariales et en faisant remonter les besoins identifiés.



